



Assemblée générale

Dixième session extraordinaire d'urgence

26^e séance plénière

Lundi 19 juillet 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 5 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Note du Secrétaire général (A/ES-10/273 et Corr.1)

Projet de résolution (A/ES-10/L.18)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront qu'une version provisoire du projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale a été distribuée aux États Membres vendredi 16 juillet 2004.

Je donne à présent la parole au représentant de la Jordanie.

M. Zoubi (Jordanie) (*parle en anglais*) : Vendredi dernier, le 16 juillet, la Jordanie a présenté au nom du Groupe des États arabes et de l'ensemble des coauteurs, énumérés dans le document A/ES-10/L.18, un projet de résolution intitulé « Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est ». Il y a une correction à apporter au document. Dans la liste des coauteurs, « Maurice » doit être remplacé par « Mauritanie ». En outre, l'Iraq et le Belize se sont ajoutés à la liste des coauteurs.

Pour que l'on ait amplement le temps de mener les négociations, une version révisée du texte sera réalisée ultérieurement et mise à disposition ce jour à 17 heures. Nous espérons qu'une décision sera prise demain sur le projet de texte révisé.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que naturellement, tel qu'indiqué dans cette déclaration, les consultations se poursuivent autour du projet de résolution A/ES-10/L.18. La décision sur le projet de résolution est donc reportée à une date ultérieure, qui sera communiquée dans le *Journal*.

Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai l'impression d'avoir peut-être contribué, dans une faible mesure, à sauver l'honneur et la grâce de certains membres ici présents car, venir ici pour 90 secondes exactement aurait été, je crois, une perte de temps humiliante pour la plupart d'entre nous.

Dans ce contexte, je souhaite protester contre la présente séance. Je suis sûr que la plupart des représentants assis autour de cette table ont des choses plus importantes à faire que d'écouter une déclaration de 30 secondes qui ne nous apprend rien sur là où nous en sommes ni sur le projet de résolution. Nous avons été convoqués vendredi. Une séance a été organisée aujourd'hui. Maintenant, on nous dit qu'une autre séance va être convoquée. Je ne vois donc pas l'objet de la présente séance.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

J'ai l'impression que l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale et, sur le plan individuel, chacune des personnes réunies dans cette salle sont menées en bateau et bernées par l'Observateur palestinien et ceux qui représentent la cause palestinienne. Je voudrais faire remarquer aux membres de l'Assemblée générale que les Palestiniens devraient être les derniers à donner des leçons à la communauté internationale en matière d'ordre public et de droit international.

J'ai dit vendredi que l'Autorité palestinienne offrait vraiment un exemple où les fous dirigent l'asile. Chacun d'entre nous a vu ce qui s'est passé depuis vendredi : le chef de la police palestinienne a d'abord été kidnappé puis libéré; des ressortissants français ont été enlevés puis libérés; d'autres personnes ont été kidnappées; un nouveau chef de la police palestinienne a été nommé puis renvoyé; le Premier Ministre palestinien a démissionné.

C'est une situation d'anarchie totale et je pense que nous ne devons pas oublier que l'Observateur palestinien représente, de même que nous devons nous demander si nous voulons vraiment nous laisser sermonner plus longtemps par cette entité en matière d'ordre public et de droit international. Et je pense que ce qui a été décidé aujourd'hui vient ajouter à tout cela insulte et préjudice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Observateur de Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement faire quelques commentaires en réaction à la déclaration affligeante de l'orateur qui m'a précédé.

Le projet de résolution publié sous la cote A/ES-10/L.18 porte sur une affaire relative à la conduite d'Israël, puissance occupante, qui a été présentée à la Cour internationale de Justice par l'Assemblée générale. L'affaire n'est pas la Palestine contre Israël. C'est l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale contre la puissance occupante, la dernière puissance coloniale restant au monde, un pays qui colonise la terre du peuple autochtone de la Palestine, un pays qui n'a eu de cesse de violer les dispositions de la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'ONU, les dispositions pertinentes du droit international et toutes les règles et normes de comportement décent et même de moralité.

Je ne vais pas m'attarder sur cette déclaration. Je voudrais néanmoins saisir cette occasion pour clarifier plusieurs points en relation avec le projet de résolution.

Le projet de résolution qui a été distribué vendredi dernier recueille déjà un large appui auprès des membres de l'Assemblée; je ne pense pas révéler de secret à cet égard. Mais ce sont, après tout, la Cour internationale de Justice et les auteurs du projet de résolution qui ont estimé qu'étant donné l'importance de la question, nous devons nous efforcer de recueillir la quasi-unanimité des Membres de l'ONU. Un important groupe régional prenant une part active aux négociations, en particulier, n'a pu, pour des raisons évidentes, parvenir à une décision définitive.

Notre intention était de prier les membres de se prononcer sur le projet de résolution aujourd'hui. Nous sommes confiants que tous les débats, contacts et négociations qui ont eu lieu vont permettre d'aboutir à un premier texte révisé d'ici quelques heures, voire peut-être deux heures.

Nous avons également tenu compte, une fois encore, de la nécessité que les États Membres disposent de tout le temps approprié pour examiner le texte révisé, une fois qu'il leur sera parvenu. Par le passé, certains États Membres ont insisté sur cette question et nous prenons bien évidemment en compte ce besoin. C'est pourquoi les auteurs, représentés par la Jordanie, ont proposé que le vote soit reporté à demain, en dépit du fait que le texte révisé sera disponible dès aujourd'hui et que le facteur temps est pour nous très important.

Le fond du problème est donc clair. Les négociations se poursuivent afin d'obtenir un appui plus large encore. En outre, nous estimons que chaque délégation a le droit de disposer du temps nécessaire pour consulter sa capitale avant qu'une décision ne soit prise.

Les auteurs du projet de résolution, comme la Jordanie l'a indiqué, ont l'intention de demander au Président de l'Assemblée générale d'autoriser que le vote ait lieu demain, préférablement dans l'après-midi afin que tout le monde dispose d'assez de temps.

Négocier et prendre en compte les positions de chacun n'est peut-être pas une pratique très familière pour une minorité ici, mais nous faisons de notre mieux pour agir de la sorte.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres. Nous regrettons tout désagrément que nous avons pu causer. Toutefois, nous sommes convaincus que chacun comprend l'importance de la question. Il ne s'agit pas de quelque chose qui se produit tous les jours, et nous devons accorder toute l'attention et tout le temps voulus au projet de résolution. Je voudrais former à nouveau l'espoir que votre calendrier permettra à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de résolution demain après-midi.

M. Zoubi (Jordanie) (*parle en anglais*) : Le représentant d'Israël a dit que j'ai gaspillé 60 secondes du temps de l'Assemblée. Je voudrais présenter mes excuses à tous les membres, car je n'avais nullement l'intention de les mener en bateau.

Ce dont, je l'espère, j'ai pu m'acquitter en six secondes.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais simplement évoquer une question, qui me préoccupait déjà avant même que je n'occupe les fonctions de Président de l'Assemblée générale.

Je voudrais solennellement mettre en garde contre le langage employé concernant certaines questions délicates lors de débats qui ont parfois tendance à être plus provocateurs que véritablement productifs. Je voudrais indiquer clairement que, peu m'importe la raison et la personne vexée, je déplore sincèrement toute analogie faite, en particulier par l'un d'entre nous, tendant à nous qualifier, nous membres de l'Assemblée, d'aliénés dans un asile de fous. Je suis persuadé que nous pouvons utiliser des propos plus convenables pour qualifier les débats qui se déroulent dans cette enceinte que je considère être la mère de toutes les démocraties.

Notre travail ici consiste à débattre des questions, aussi longtemps qu'il est nécessaire et aussi inoffensives qu'elles puissent paraître. Le fait est que telle est bel et bien notre tâche, et j'espère sincèrement que nous comprenons tous la raison fondamentale de notre présence ici à l'ONU et que nous nous employons tous à ce que les débats aient lieu dans la dignité que mérite cette Organisation.

La séance est levée à 15 h 35.